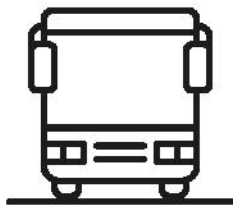




© Jean-Baptiste Gurliat – Ville de Paris



47

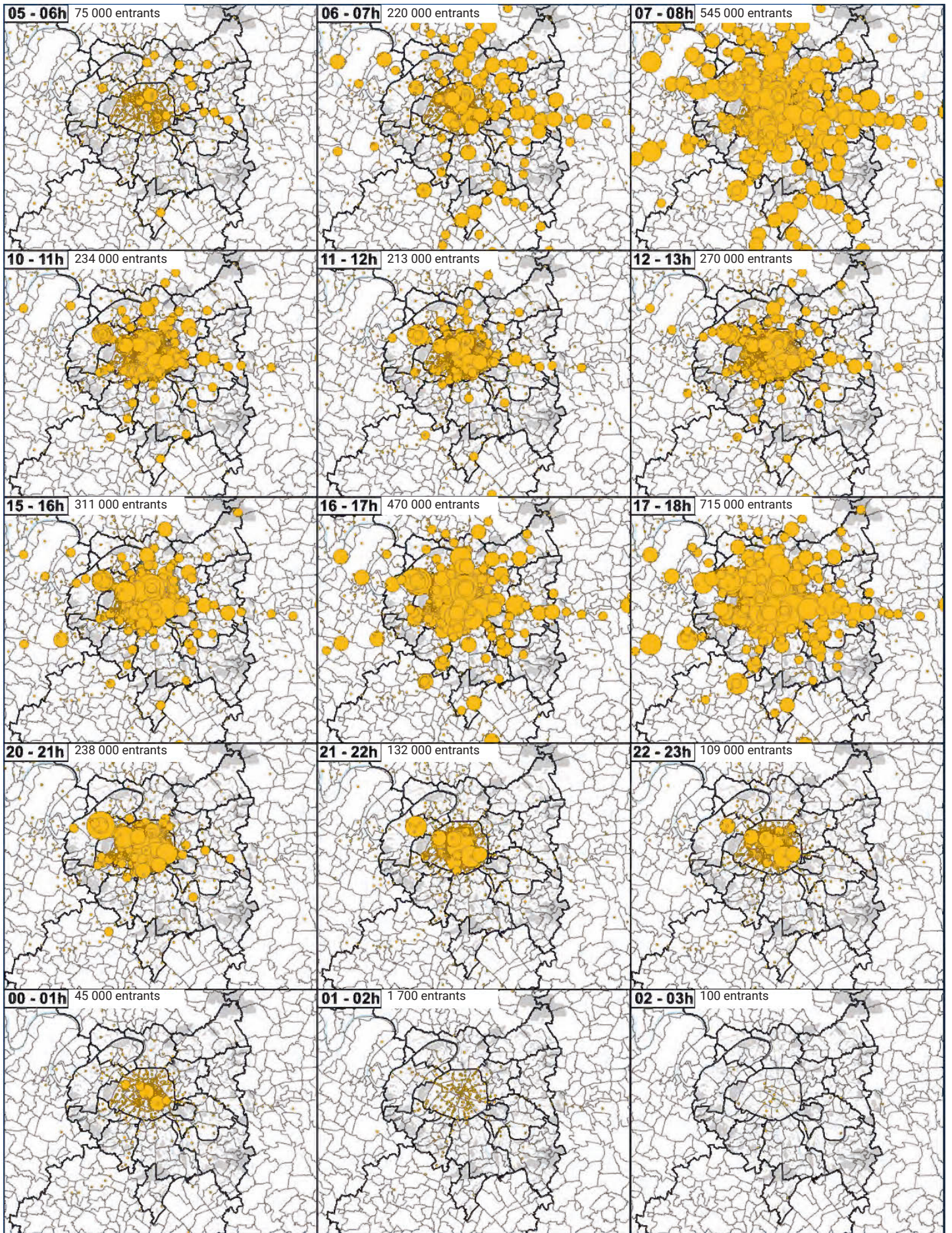
lignes de bus
Noctilien dans
le Grand Paris
la nuit

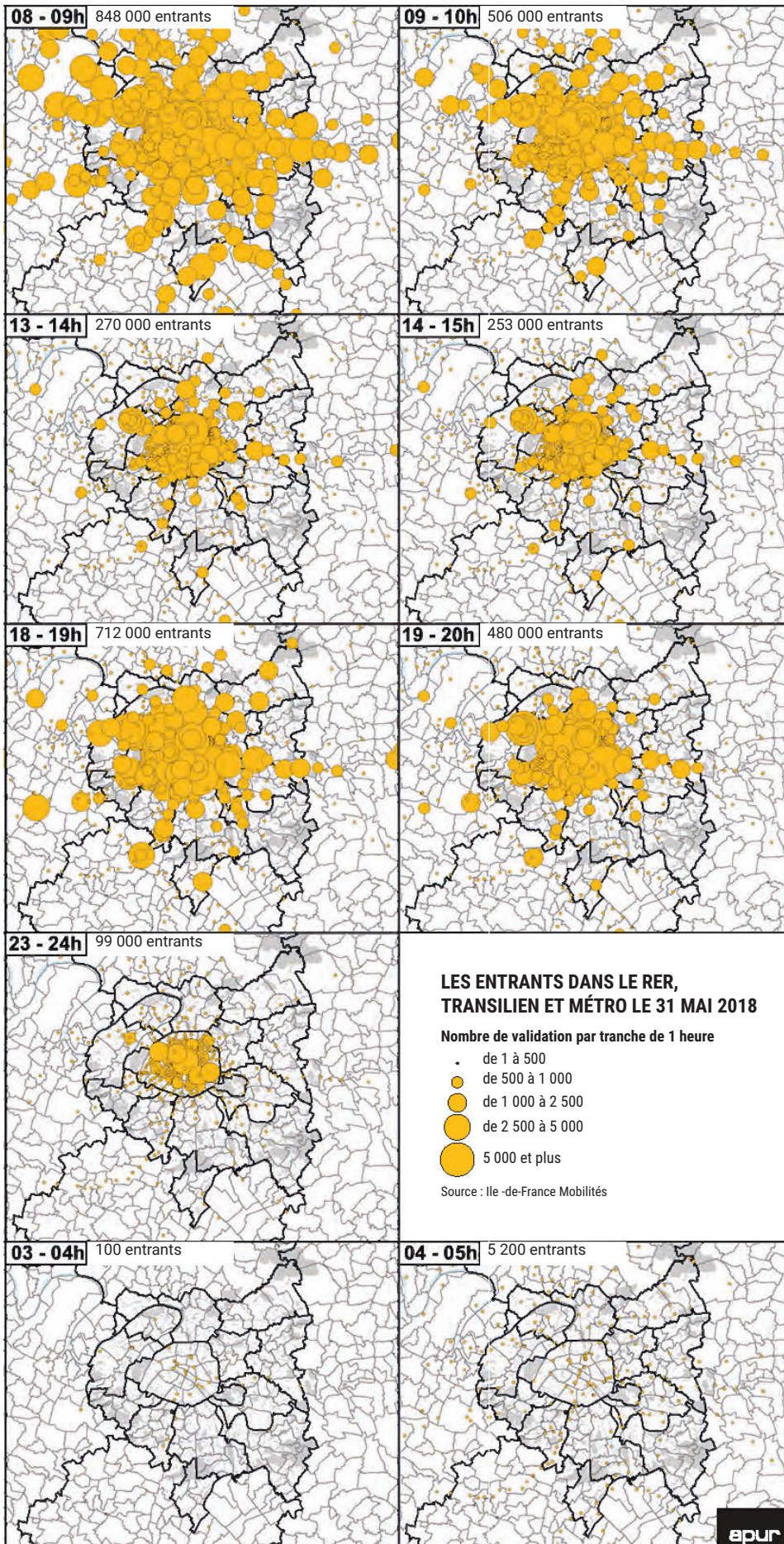
La nuit parisienne, très active, nécessite une adaptation des pouvoirs publics aux attentes des noctambules. La question des mobilités est centrale pour nombre d'entre eux. De nouvelles façons de se déplacer apparaissent.

Paris, comme toutes les grandes métropoles mondiales, vit aussi la nuit et les réseaux de transport sont les supports de cette vie nocturne. Ces dernières années, cette vie nocturne parisienne se développe en lien avec de nouveaux lieux métropolitains tels que le 6B (Saint-Denis), le Dock B (Pantin), Le Loft Métropolis (Rungis), le Rosa Bonheur (Asnières), la Cité Fertile (Pantin)... Pour que ce développement se poursuive, les acteurs de la nuit parisienne (Ville de Paris, Préfecture de Police, Office de Tourisme, organisations professionnelles...) ont identifié trois grands enjeux :

- la nécessité d'une promotion de la nuit plus forte à la suite des attentats de fin 2015 ;
- l'objectif de faire venir plus nombreux les touristes le week-end ;
- et enfin la volonté que ceux qui viennent pour le tourisme « classique » participent à la nuit parisienne.

Pour atteindre ces objectifs, la question de la mobilité la nuit est essentielle. Elle l'est aussi pour les personnes travaillant tard la nuit, pour les banlieusards souhaitant accéder à l'offre de loisirs nocturnes et pour la sécurisation du retour au domicile des noctambules.





Les temps de la ville

(au rythme des personnes entrants dans le métro, RER, Transilien)

La cartographie des entrants dans le métro, le RER et le Transilien représentés pour l'ensemble des tranches horaires d'une journée type permet une connaissance fine des temps de la ville. À titre d'exemple, le jeudi 31 mai 2018, 336 000 personnes ont emprunté ces transports en commun en Ile-de-France la nuit, entre 22h et 06h du matin, soit 5 % des voyageurs dénombrés ce jour-là.

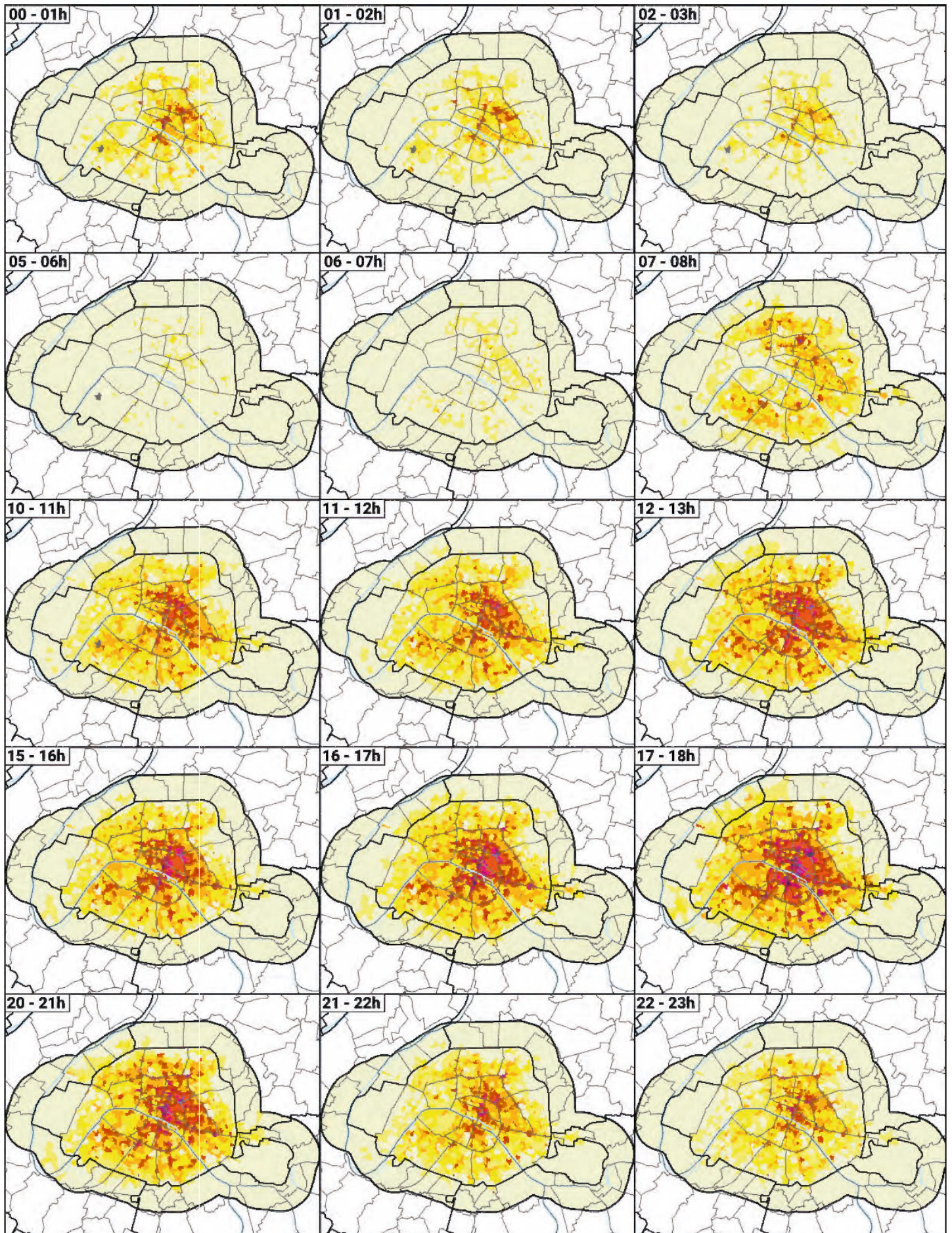
Paris s'éveille plutôt à l'Est, s'anime intensément aux heures de pointe puis se couche tard au cœur de quelques polarités nocturnes

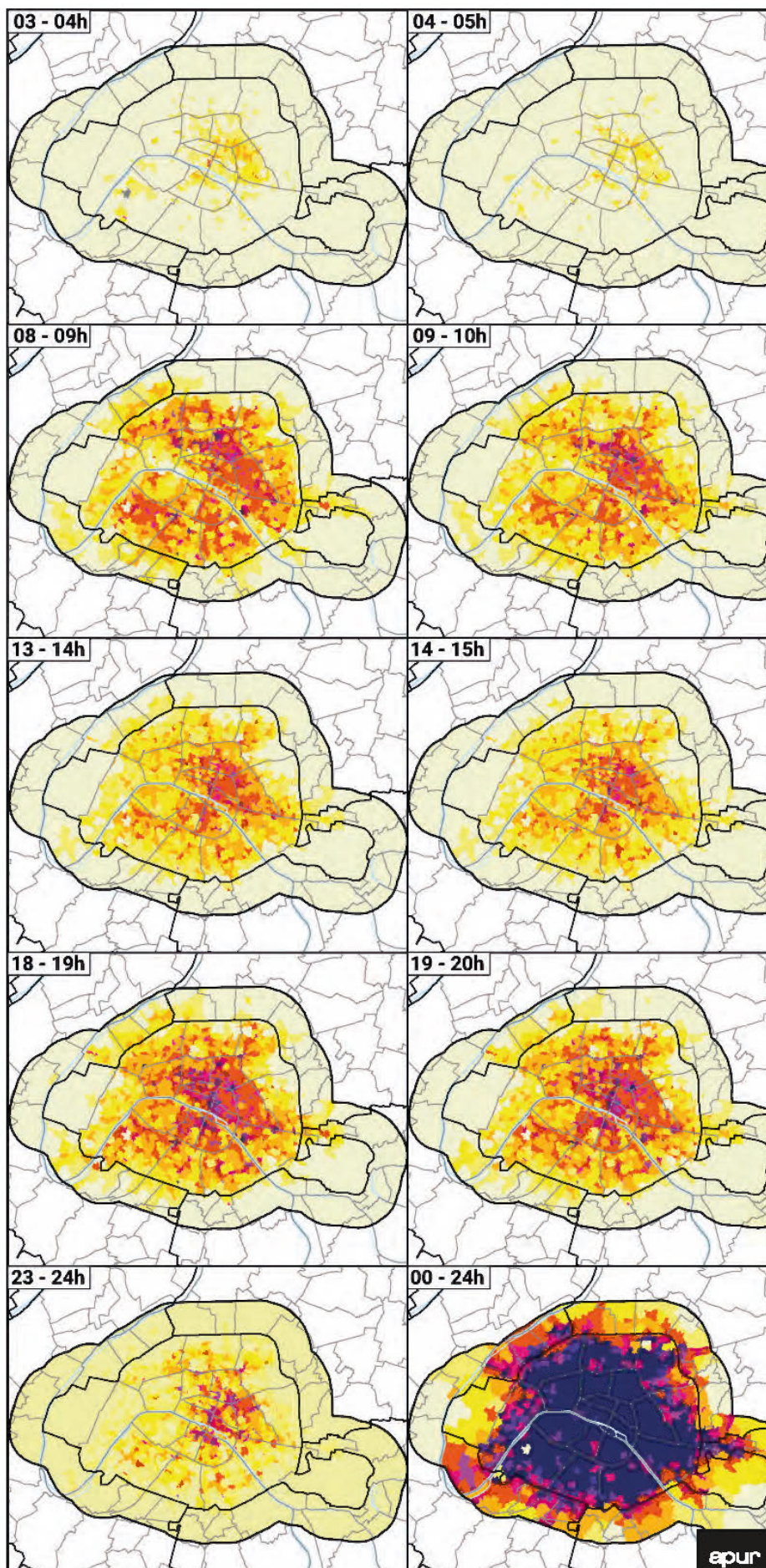
Comme le montre la première carte (05h - 06h) de la planche ci-contre, de nombreuses personnes entrent dans une station de transports en commun entre 05h et 06h du matin pour se rendre sur leur lieu de travail et cela plutôt dans la partie Est de Paris et de la Métropole du Grand Paris, ce que confirme également la carte suivante des entrants entre 06h et 07h du matin.

Une forte activité s'observe entre 07h et 09h le matin, suivie d'une période plus calme jusqu'à 16h avant une nouvelle pointe d'activité entre 17h et 19h, moment où la majorité des actifs reprend les transports en commun pour repartir vers leur domicile.

À partir de 21h, les mouvements observés se concentrent dans Paris intra-muros et la station de La Défense à l'ouest, jusqu'à minuit environ.

Les noctambules sont ensuite les seuls à utiliser les transports en commun encore en service, certains pôles festifs nocturnes comme les Champs-Élysées (8^e), le quartier Saint-Lazare (à la limite des 8^e et 9^e), le secteur des Halles (1^{er}) ou encore ceux de la Bastille et de la Gare de Lyon (12^e) alimentent les stations entre





minuit et 01h du matin. Le réseau de transport public est ensuite moins sollicité sur la tranche horaire suivante, entre 01h et 02h du matin, les noctambules privilégiant un retour plus en amont afin d'éviter de rater le dernier moyen de transport encore disponible.

Les utilisations du service Vélib' illustrent la chronotopie parisienne

Le système Vélib' Métropole est aujourd'hui disponible à Paris et dans les communes membres du syndicat Autolib' et Vélib' Métropole. Ce service, qui existe depuis 2007, a été étendu à 2018 et permet de se déplacer facilement en tout point de la capitale, prenant le relais des transports en commun au cours de la nuit.

Les prises de Vélib' observées sur les cartes ci-contre montrent que les stations situées dans les pôles festifs (les Halles, le Marais, Saint-Germain-des-Près, quartier Oberkampf...) sont très sollicitées, notamment après 23h et jusqu'à 02h, heure officielle de fermeture des établissements ne disposant pas d'autorisation préfectorale. Depuis le mois de janvier 2018, la flotte des Vélib' met à disposition des vélos à assistance électrique en plus des vélos mécaniques, permettant une plus grande diversité quant au maillage des bornes sur le territoire, ainsi que des distances parcourues plus longues permettant aux habitants du Grand Paris de rejoindre plus facilement en vélo les pôles festifs parisiens.

LA DENSITÉ DE PRISES DE VÉLIB'

Nombre de prises pour l'année 2015 /
Surface de la zone d'accès de la station



Source : DECAUX 2015, BDTopo IGN 2016

Les polarités de la vie nocturne ne sont pas toutes des polarités de transport nocturne

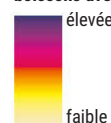
La nuit, Paris est le théâtre de différents types d'activités, celles de **la ville de garde** (liées à la santé et la sécurité) maillant tous les arrondissements, les activités de **la ville marché** plus concentrées, avec des magasins ouverts plus tardivement comme les supermarchés, les supérettes et petites alimentations générales, dont certaines restent ouvertes parfois toute la nuit. À ces activités indispensables au bon fonctionnement de la ville, s'ajoutent celles liées à **la ville festive**, qui ne sont pas implantées dans tous les quartiers et forment des polarités.

Par exemple, les établissements avec licence IV, autorisés à vendre de l'alcool la nuit, se concentrent autour d'une dizaine de pôles dont les Halles (1^{er}), Saint-Germain-des-Prés (6^e), les Champs-Élysées (8^e), le secteur des Grands Boulevards (2^e-9^e) ou encore Pigalle (9^e) pour les plus importants. Ils accueillent un grand nombre d'établissements et attirent les noctambules en soirée et la nuit.

Ces polarités bien établies sont complétées par de nouveaux lieux conviviaux d'appropriation de l'espace public que sont les berges de la Seine et du canal

POLARITÉS NOCTURNES

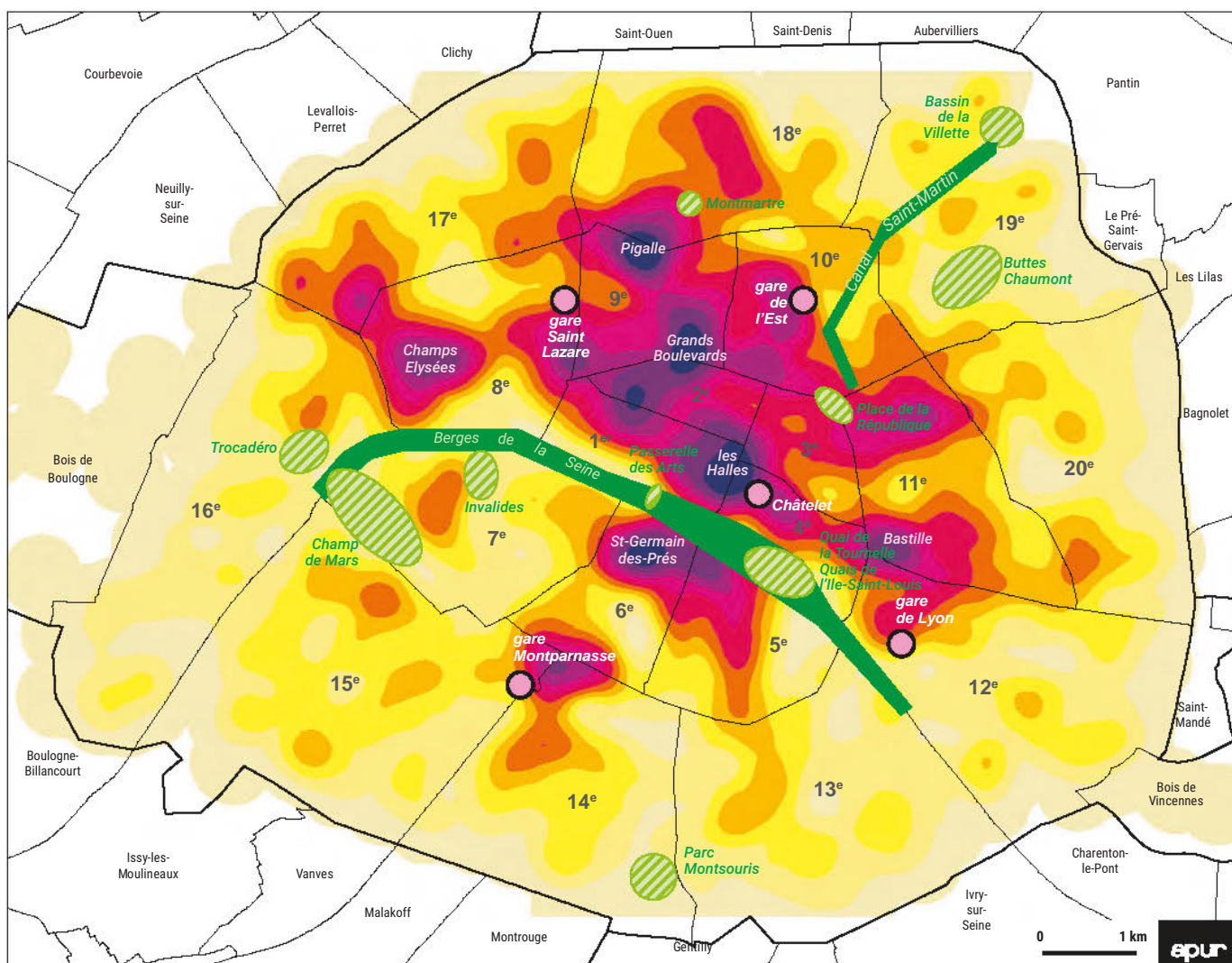
Densité de débits de boissons avec licence IV



pôle d'appropriation conviviale de l'espace public (saison estivale)

pôle de mobilité (gares Noctilien)

Sources: Préfecture de Police - 2017, Ville de Paris-DPE



Les 13 jardins ouverts la nuit à Paris pour la période estivale 2019 :

Louis-XIII (4^e), Grands Explorateurs (6^e), Boucicaut (7^e), Villemin (10^e) vendredi et samedi, Emile Cohl (12^e), Georges Méliès (12^e), Louis Armstrong (13^e), Montsouris (14^e), Sainte-Périne (16^e), Louise Michel (18^e) vendredi et samedi, Buttes-Chaumont (19^e), Séverine (20^e), Aurélie Salel (20^e).

5 parcs et jardins

supplémentaires sont ouverts en cas de période de canicule :

Monceau (8^e), Marcel Pagnol (8^e), Montholon (9^e), Ferdinand Brunot (14^e), Brassens (15^e).

Ils s'ajoutent aux 123 espaces verts ouverts jour et nuit toute l'année.

Saint-Martin, la place de la République ou les jardins publics ouverts 24h/24, ces derniers étant plutôt fréquentés en été. L'adéquation entre ces pôles festifs et les pôles de mobilité disponibles aux heures tardives n'est pas toujours évidente, comme pour les pôles des Champs-Élysées ou Saint-Germain-des-Prés.

Une ville festive en plein essor

À partir de 22h et jusqu'à 0h30, ce sont essentiellement les lieux culturels (cinémas, salles de théâtre, opéras) et festifs (cafés-bars, cabarets, restaurants) qui font l'animation dans les pôles de la ville festive. Les secteurs des cinémas se répartissent entre les Champs-Élysées, le Quartier Latin, Bastille, Montparnasse, complétés par l'offre proposée par les théâtres sur les Grands Boulevards, dans le quartier Montparnasse et de façon plus ponctuelle dans les 11^e et 20^e arrondissements. Les transports en commun, et notamment les métros, sont encore ouverts et permettent de se déplacer.

Après 0h30, la plupart des cinémas, théâtres ferment leurs portes et sont remplacés par l'offre des bars, cafés-musique, discothèques et clubs privés. La cartographie fait bien ressortir les principales polarités concernées par cette offre, notamment dans les quartiers Montparnasse, Saint-Germain-des-Prés en ce qui concerne la rive gauche et Bastille, aux abords de la rue de la Roquette, dans les quartiers des Halles, de l'Opéra, à Pigalle ou encore dans le secteur des Champs-Élysées pour la rive droite. Le métro est encore ouvert jusqu'à 2h du matin le week-end, complété par l'offre du réseau Noctilien, dont le service commence à 0h30 pour se terminer à 5h30.

La ville festive d'après 2h est beaucoup moins importante et se concentre sur quelques pôles, seuls les débits de boissons ayant une autorisation préfectorale et les discothèques sont encore ouverts. L'offre festive est alors concentrée à Montparnasse, Saint-Germain-des-Prés,



8 860

bars ou débits de boissons (licence IV) ouverts jusqu'à 2h00 dont **365** autorisés à rester ouverts toute la nuit



Port de la Gare, ambiance la nuit – Paris 13^e

© Apur – Bruno Bouvier

les Halles, Pigalle, Champs-Élysées ou encore le secteur Pyramides-Palais Royal.

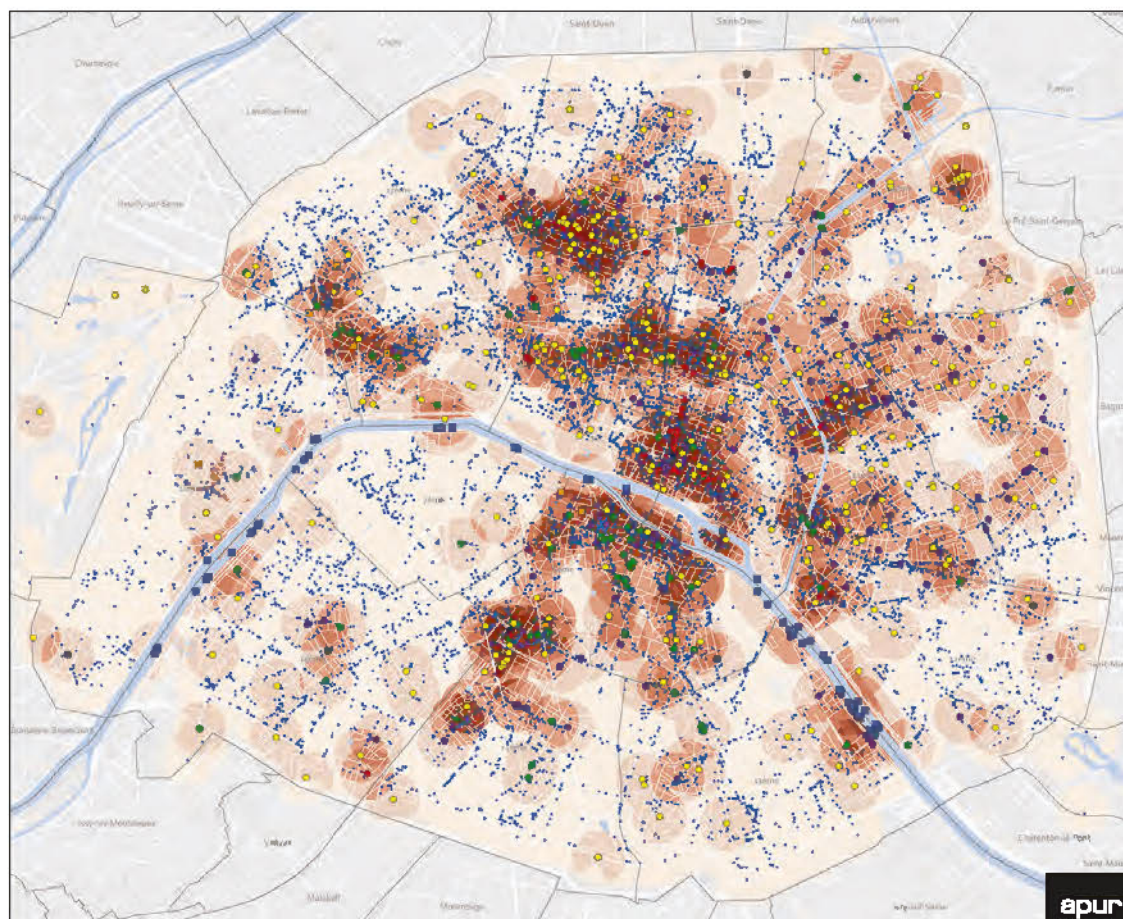
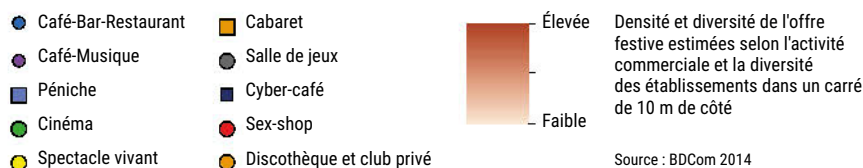
Si la vie nocturne parisienne présente une permanence dans le temps, elle s'est renforcée ces dernières années en lien avec l'ouverture et certains aménagements d'espaces publics mais aussi avec l'augmentation du nombre de bars et restaurants. Le nombre de cafés, bars, restaurants a progressé de 15 % entre 2003 et 2017 (d'après la BDCOM 2017), soit plus de 1800 établissements supplémentaires dans tout Paris.

Le développement important des activités nocturnes ces dernières années

s'est accompagné d'une augmentation du nombre de conflits entre riverains et noctambules, question sur laquelle la ville de Paris s'est impliquée au travers de nombreuses publications incitant à se mobiliser pour des nuits de qualité, dans le bien-être, la diversité, la solidarité et le respect. Un manifeste de la vie nocturne* a été élaboré qui doit permettre l'épanouissement de tous les usages de la nuit : le repos, le travail et le loisir. Il est accompagné d'un guide qui stipule quelles sont les orientations de ce manifeste. Un Conseil parisien de la Nuit a été créé en décembre 2014 pour une meilleure concertation des acteurs de la vie nocturne.

(*) : voir sur le site de la Ville de Paris : <https://www.paris.fr/pages/manifeste-parisien-sur-la-vie-nocturne-4569>

LES RYTHMES FESTIFS À PARIS LA NUIT

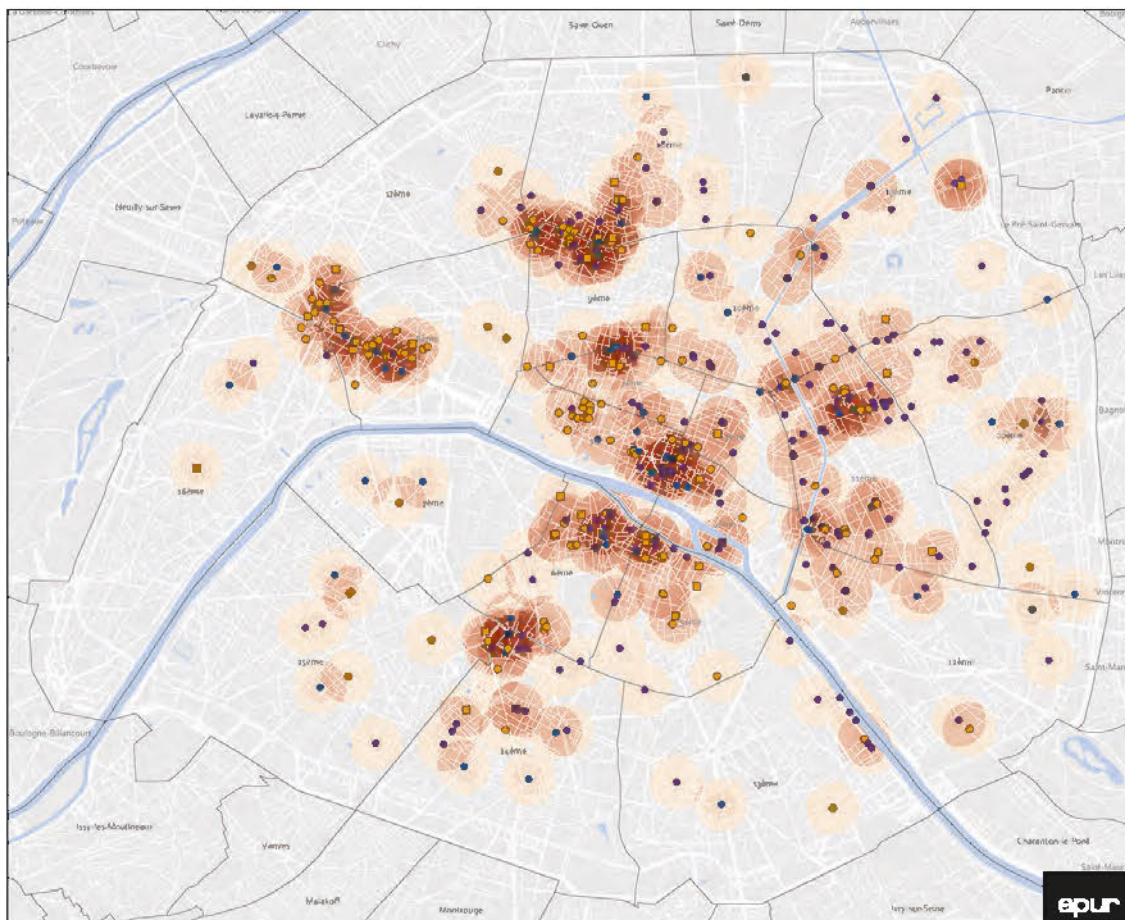


ENTRE 22H ET 0H30

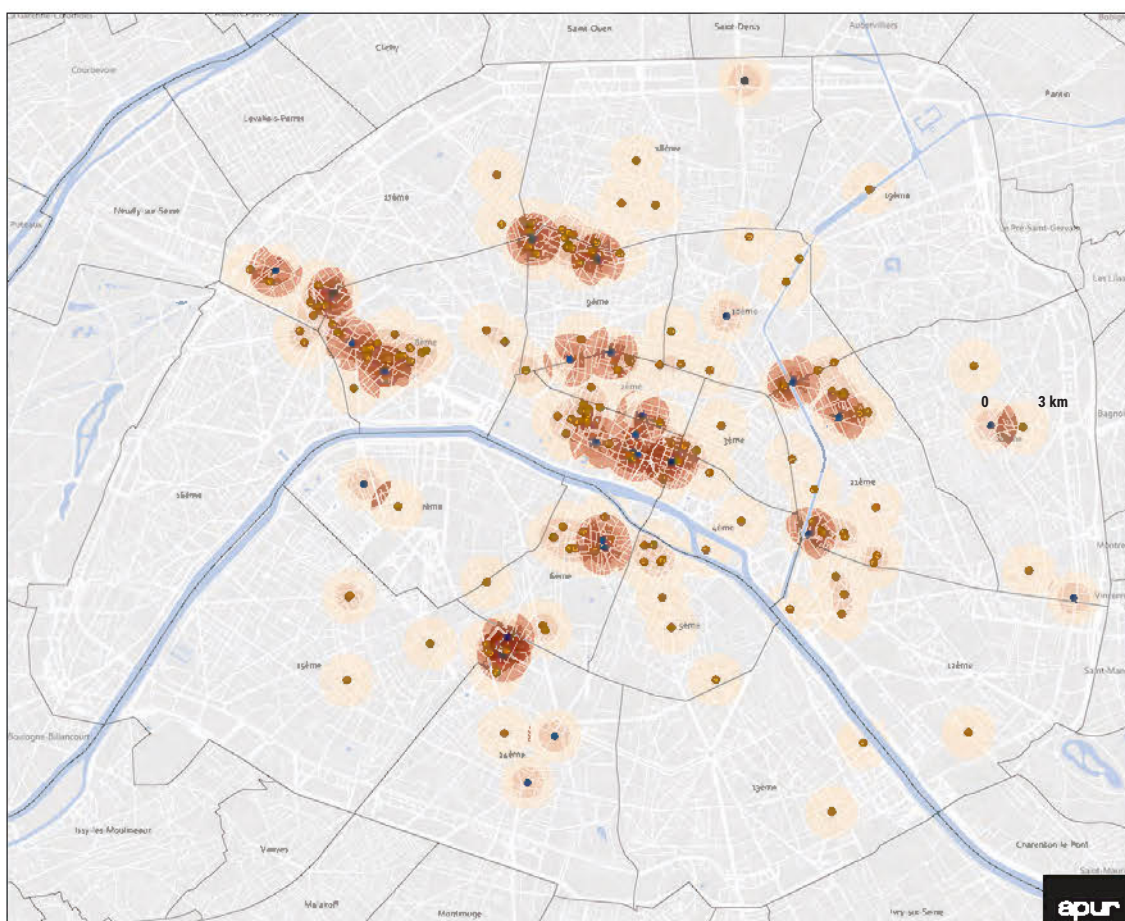
- 13 655 cafés-bars-restaurants
- 203 cafés-musique
- 55 péniches
- 85 cinémas
- 294 spectacles vivants
- 44 cabarets
- 16 salles de jeux
- 2 cyber-cafés
- 85 sex-shops

**ENTRE 0H30
ET 2H DU MATIN**

53 cafés-bars-
restaurants
203 cafés-musique
et clubs privés
44 cabarets
16 salles de jeux
2 cyber-cafés

**ENTRE 2H
ET 6H DU MATIN**

22 cafés-bars-
restaurants
152 discothèques
et clubs privés
5 salles de jeux
2 cyber-cafés



La ville de garde au service de la population

La ville de garde est celle qui assure la continuité des fonctions vitales de la ville, tant du point de vue sanitaire que de la sécurité des habitants.

La carte des services indispensables au bon fonctionnement de la ville ci-dessous montre une répartition géographique homogène sur le territoire parisien, desservant chaque arrondissement. La sécurité est assurée grâce à la présence d'une vingtaine de commissariats de police et plus de 20 casernes de pompiers en alerte de façon ininterrompue.

De son côté, la permanence de la santé est assurée par l'implantation de près d'une centaine d'hôpitaux et de cliniques avec, pour certains d'entre eux, la présence d'un service d'urgences mé-

dicales ouvert 24h/24.

En plus de ces services de soins, une quinzaine de pharmacies de nuit sont ouvertes tard en soirée ou toute la nuit.

Ce maillage du territoire parisien pourrait être interrogé en lien avec les densités de population constatées (population résidente et présente) dans les arrondissements et leurs évolutions récentes. Il pose aussi la question de la prise en compte des grands secteurs récents de développement urbain comme Paris Rive Gauche dans le 13^e arrondissement (commissariat et pharmacie de nuit loin du quartier), la ZAC des Batignolles dans le 17^e arrondissement ou encore le secteur Paris Nord Est (aux environs du boulevard MacDonald) dans le 19^e arrondissement. Dans ces quartiers l'implantation de fonctions de veille liées à la ville de garde pourraient être étudiées.



Pharmacie ouverte 24h/24h, place de Clichy – Paris 9^e

PARIS LA NUIT - LA VILLE DE GARDE

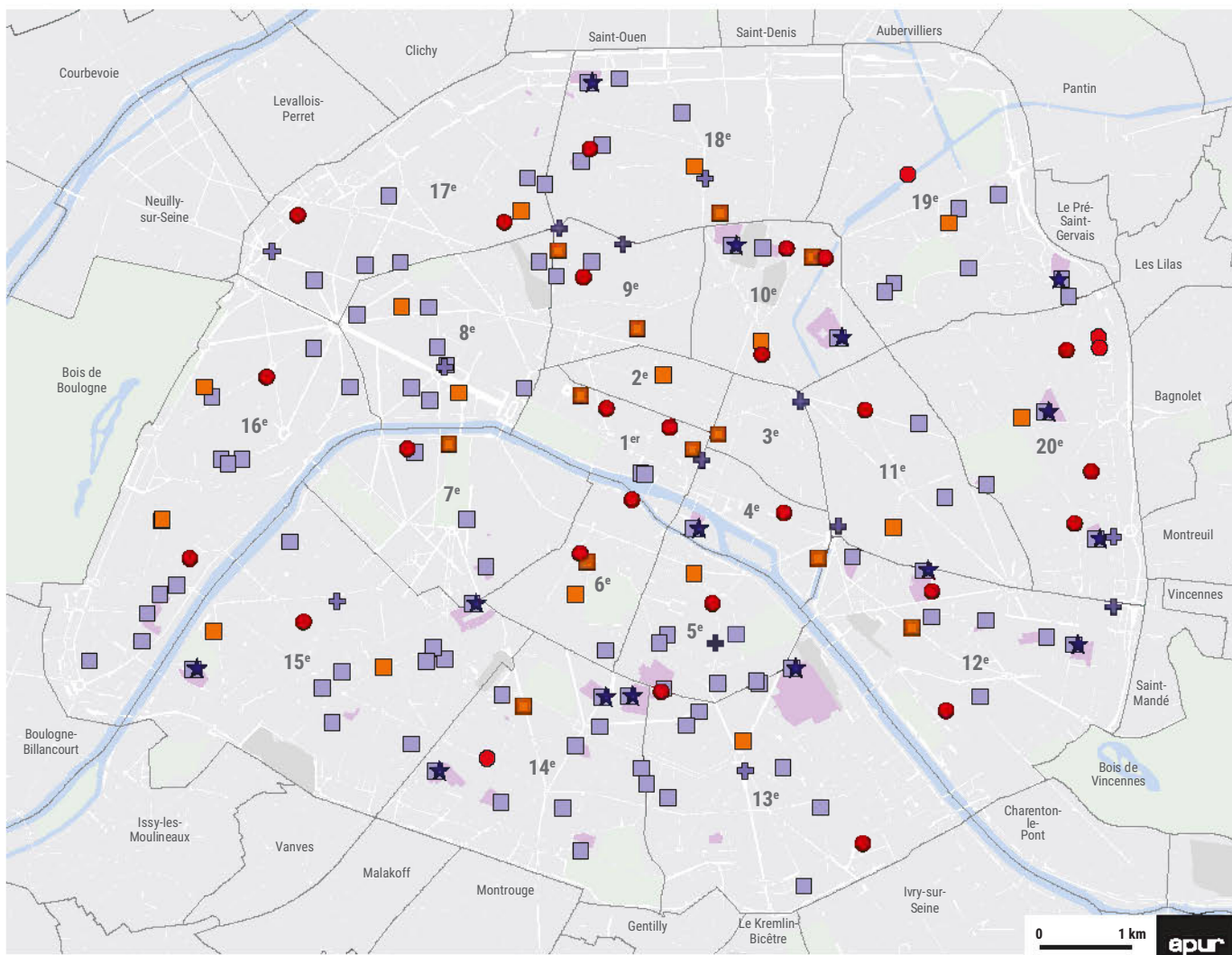
Sécurité

- caserne de pompiers
- commissariat de police, SARIJ

Santé

- hôpital, clinique
- hôpital, clinique (emprise)
- ★ urgence
- ⊕ pharmacie de nuit

Source : Apur - 2019



La ville marché est en mutation

À l'instar des nouveaux rythmes de vie adoptés par les Parisiens, les commerces ont tendance à ouvrir de plus en plus tard même si la plupart ferment leurs portes à partir de 20h. En effet, après cet horaire, seuls quelques supérettes et supermarchés continuent de proposer une offre aux chalands jusqu'à 21h et même jusqu'à 22h pour les plus tardifs (plusieurs magasins de l'enseigne Monoprix notamment). Les anciennes épicerie indépendantes de quartier, dont le nombre a eu tendance à diminuer ces dernières années au profit de petites supérettes appartenant à des enseignes nationales restent généralement ouvertes jusqu'à 1h du matin, voire toute la nuit pour quelques-unes d'entre elles.

Ces commerces, qui ferment leurs portes plus tardivement, sont principalement

localisés au sein des grandes polarités nocturnes qui correspondent très souvent aux principaux pôles de densité commerciale. Ces derniers sont situés au niveau des pôles des Halles (1^{er}), de Saint-Germain-des-Prés (6^e), du boulevard Haussmann (9^e), de Saint-Lazare (9^e) ou encore des Champs-Élysées (8^e).

À ce réseau de commerces ouverts la nuit, s'ajoute une nouvelle offre de livraison nocturne de nourriture, possible même jusque tard dans la nuit (Uber eats, Deliveroo, Just Eat...).

Les noctambules sont demandeurs de commerces et services ouverts plus tard la nuit, surtout aux abords des pôles festifs de la nuit parisienne, espérant y trouver de quoi se restaurer notamment. Jusqu'ici, seuls quelques lieux spécifiques sont ouverts toute la nuit comme certaines boulangeries ou certaines stations-service.

Des évolutions législatives qui autorisent l'ouverture des commerces la nuit sous conditions

La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques n° 2015-990 du 6 août 2015, dite Loi Macron comporte une réforme du travail dominical et a modifié les règles d'ouverture des commerces en soirée.

L'ouverture des commerces est réglementée, par défaut, par le Code du travail, qui stipule que tout travail ac-

compli entre 21 heures et 6 heures est considéré comme du travail de nuit (article L3122-20). Il est alors assorti de contraintes vis-à-vis des salariés et subordonné à un accord de branche ou d'entreprise. Ainsi la plupart des commerces ferment de fait avant 21h00.

Seule la vente d'alcool est spécifiquement réglementée et interdite entre 22h et 08h du matin, sauf obtention d'un permis de vente d'alcool la nuit.

Dans les zones touristiques internationales, des accords de branche, de

groupe, d'entreprise ou d'établissement permettent aux supérettes et à certains commerces de détail de reporter le début de la période légale de travail de nuit de 21h jusqu'à minuit. Les salariés volontaires ont alors droit à des contreparties (la loi énonce que chaque heure de travail effectuée entre 21h et le début de la période de nuit doit être payée double et donner lieu à un repos compensateur équivalent ainsi que des contributions à la garde d'enfants et au trajet de retour tardif).

Supérette MONOP^x ouverture nocturne ambiance de nuit, place Pigalle – Paris 9^e



© Apur – David Bourreau

Poursuivre l'amélioration de l'offre de transport la nuit

Les déplacements nocturnes ne représentent qu'une faible part de l'ensemble des déplacements en transport en commun, même si cette part augmente en fin de semaine. Les différents supports de la mobilité nocturne se succèdent et se complètent au cours de la nuit : métros, bus, taxis, vélos et trottinettes sont autant de modalités de transport offertes aux noctambules.

Le redéploiement très important du réseau Noctilien depuis 2005

Le réseau Noctilien prend le relais des bus diurnes dont l'activité se termine à 00h30. C'est à partir de cette heure-là et jusqu'à 5h30 que fonctionne le réseau des bus Noctilien. Ce dernier est aujourd'hui structuré autour de 5 grands pôles parisiens que sont Châtelet, les gares Montparnasse, de l'Est, du Nord et Saint-Lazare. Il comprend un total de 47 lignes de bus et 653 arrêts dans Paris intra-muros, ce qui correspond à 24 % de l'ensemble des arrêts de bus situés à Paris. Le réseau propose une fréquence moyenne comprise selon les lignes et les heures entre 15

minutes et 60 minutes la semaine, fréquence comprise entre 5 minutes et 60 minutes le week-end.

Le réseau Noctilien a été mis en service en septembre 2005 et a remplacé l'ancien système composé des Noctambibus (RATP) d'une part qui proposait à l'époque un total de seulement 18 lignes et des bus de nuit (SNCF) d'autre part.

L'offre s'est ainsi fortement développée, proposant ainsi une importante desserte à 10 minutes à pied à partir des stations desservies. Le maillage des polarités nocturnes par les transports s'est donc considérablement amélioré depuis une quinzaine d'années mais la question de la fréquence de certains bus demeure même si les nouvelles applications numériques sur smartphone permettent une plus grande souplesse d'information pour les utilisateurs qui connaissent en temps réel la position de leur bus et l'horaire auquel leur station sera desservie. La gestion des sorties nocturnes est ainsi facilitée pour les noctambules qui peuvent mieux prévoir le moment le plus adapté en termes de transports disponibles pour rentrer chez eux.



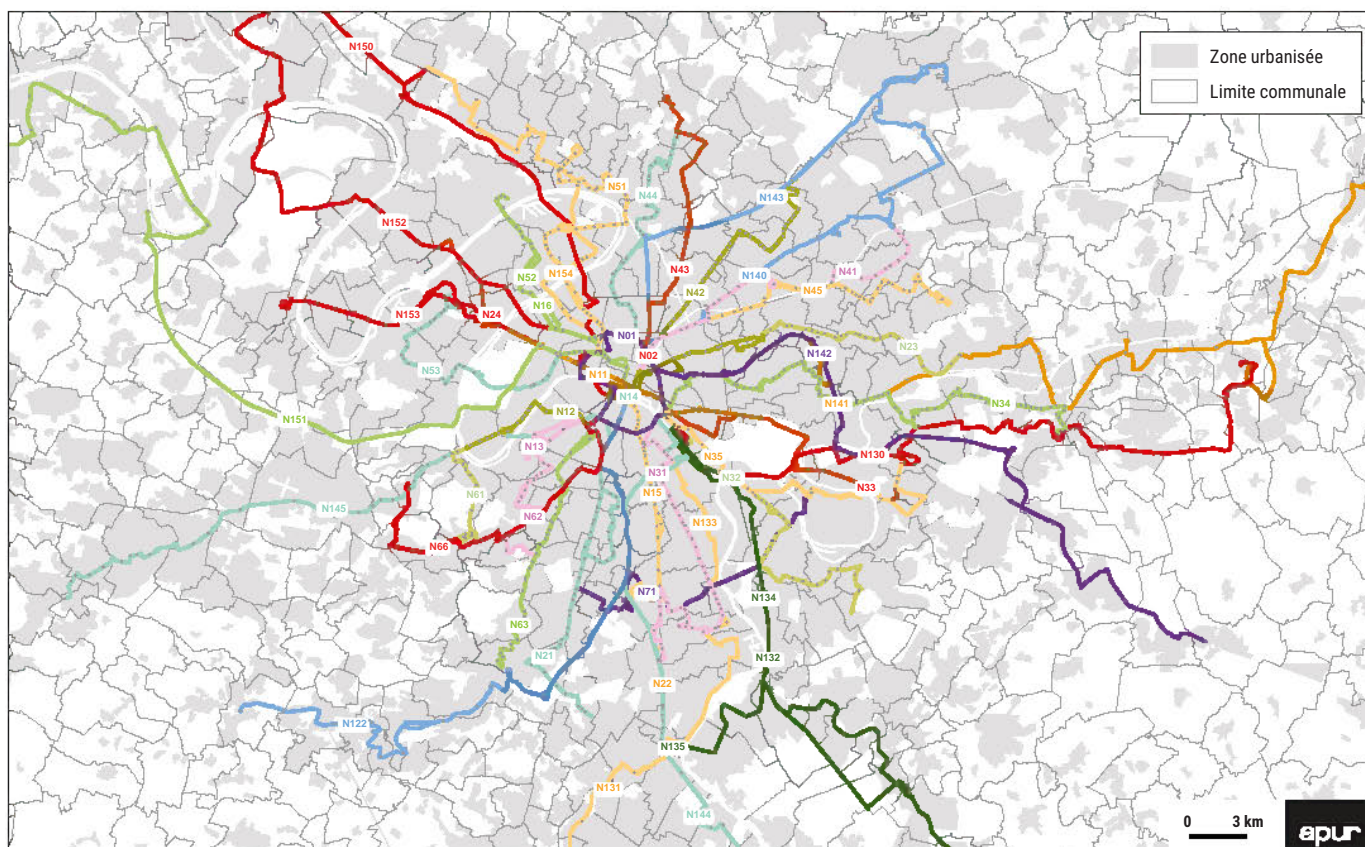
653

arrêts Noctilien dans Paris la nuit (un équivalent d'1 arrêt de bus sur 4)



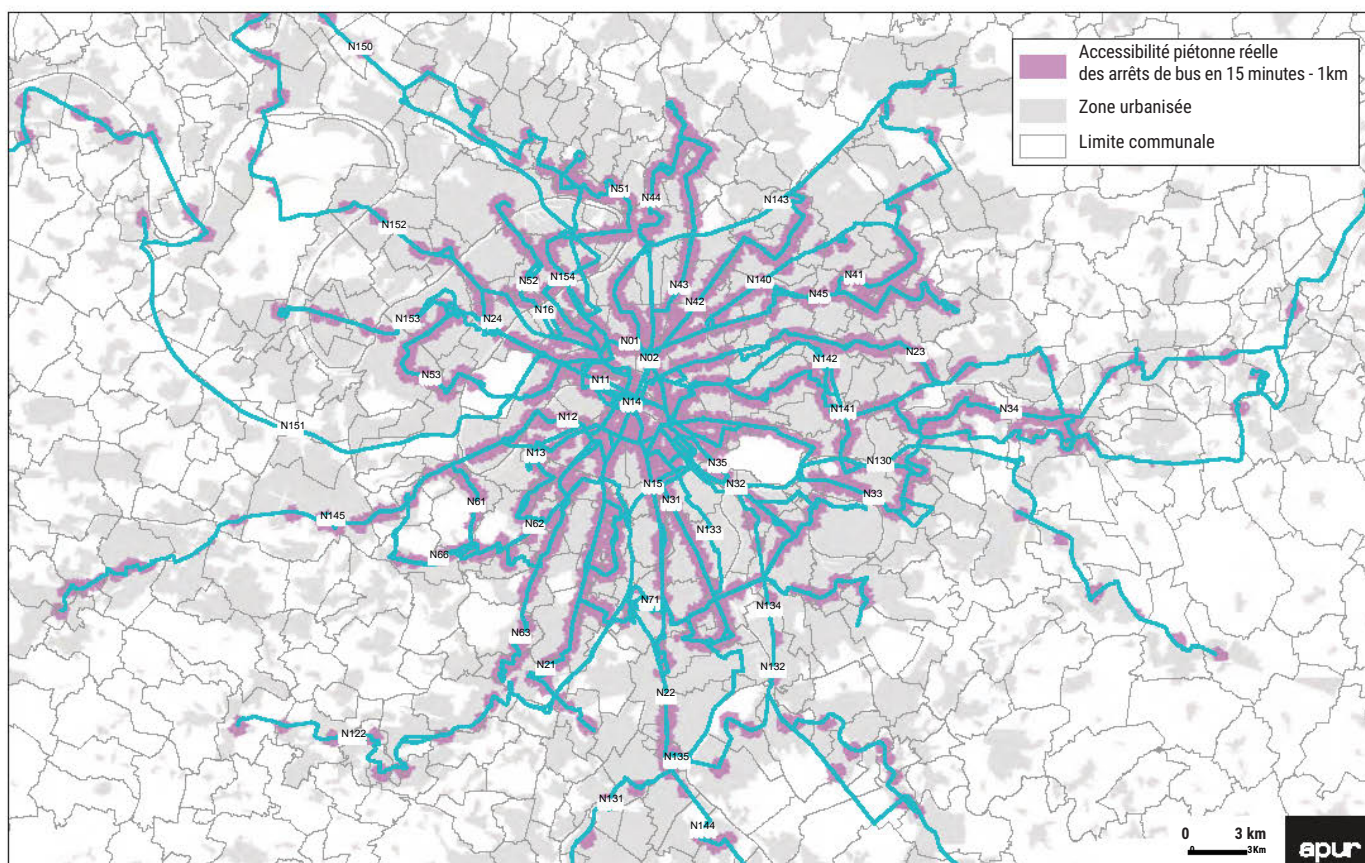
Bus Noctilien – gare de Lyon – Paris 12^e

LES LIGNES ET STATIONS DU RÉSEAU NOCTILIEN OUVERTES LA NUIT



Sources : Ile-de-France Mobilités – octobre 2019

LE RÉSEAU DE BUS NOCTILIEN : ACCESSIBILITÉ PIÉTONNE RÉELLE DES ARRÊTS DE BUS EN 15 MN (SOIT 1 KM)



Note de lecture : 83 % de Paris se trouve à moins de 15 mn à pied d'un arrêt de Noctilien.
Sources : Ile-de-France Mobilités – octobre 2019

L'expérimentation « Nuits Festives » de septembre 2019 à mars 2020

La RATP a prolongé, depuis 2006, le service des métros jusqu'à 02h15 (dernier départ à 01h40) les samedis soir et veille de fête ainsi que les vendredis soir depuis 2007. L'allongement des plages de fonctionnement du métro suppose de gros moyens humains, techniques et financiers d'où l'intérêt de procéder par expérimentation pour vérifier l'ampleur et la nature des besoins.

Selon les données d'Ile-de-France Mobilités, 6,8 millions de voyageurs ont été dénombrés le jeudi 31 mai 2018 dans les métros, RER et transiliens en Ile-de-France. Les trajets effectués de 22h à 06h du matin ne représentent que 5 % de ce total, soit 336 000 trajets. Au cœur de la nuit, le nombre de voyageurs diminue beaucoup : 45 000 personnes de minuit à 01h, et seulement 1 700 de 01h à 02h du matin.

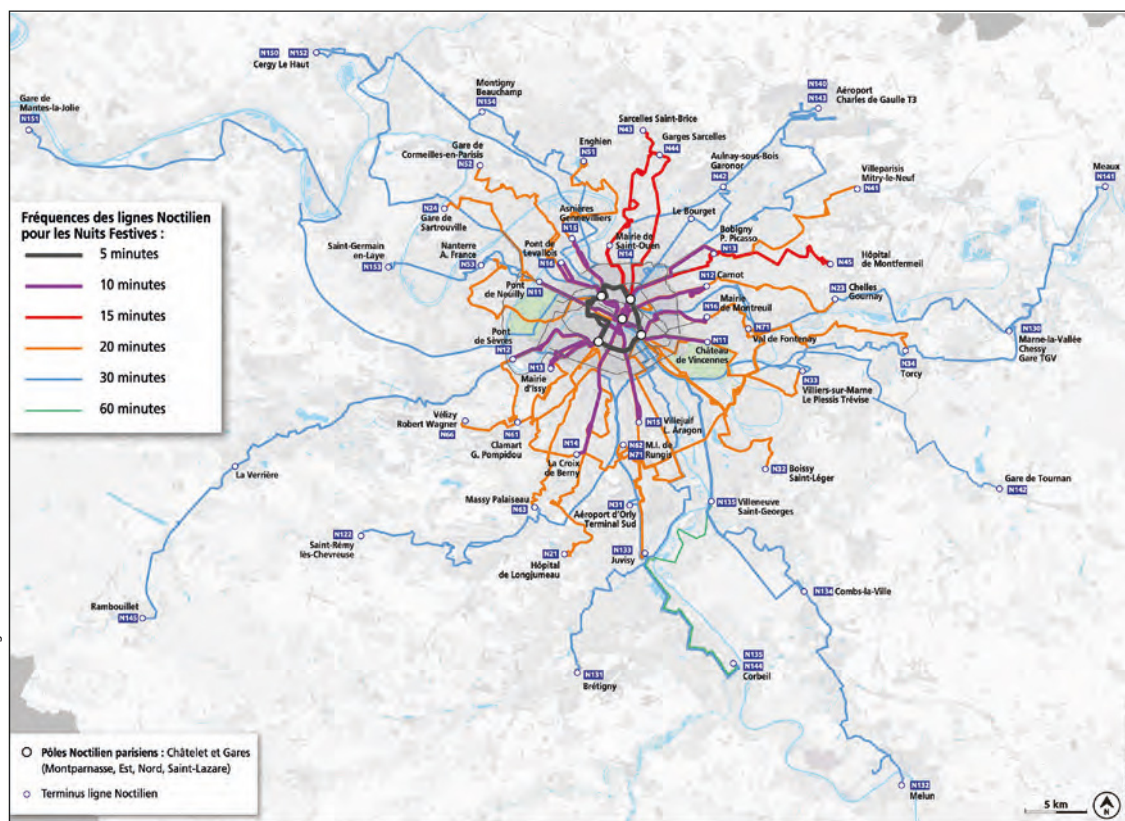
La vie nocturne parisienne se développant de façon plus importante ces dernières années, de nouvelles expérimentations sont mises en place dans le but de faciliter les déplacements des noctambules. C'est le cas depuis le mois septembre 2019, date à laquelle l'opération des « Nuits Festives » a été initiée, qui doit se prolonger pendant 6 mois jusqu'en mars 2020.

Cette expérimentation prévoit l'ouverture 24h/24, un samedi par mois, de 6 lignes de métro et 3 lignes de tramway 40h d'affilée, du samedi 5h30 au dimanche soir 00h30. Elle sera complétée par les 45 lignes de bus Noctilien concernées dont les 20 plus fréquentées auront des fréquences horaires plus grandes (entre 5 et 30 minutes).

Le test réalisé montre que l'offre de surface (bus et tramways) est assez souple à gérer tandis que celle du métro pose plus de problèmes, un sentiment d'insécurité plus fort et la mobilisation d'un

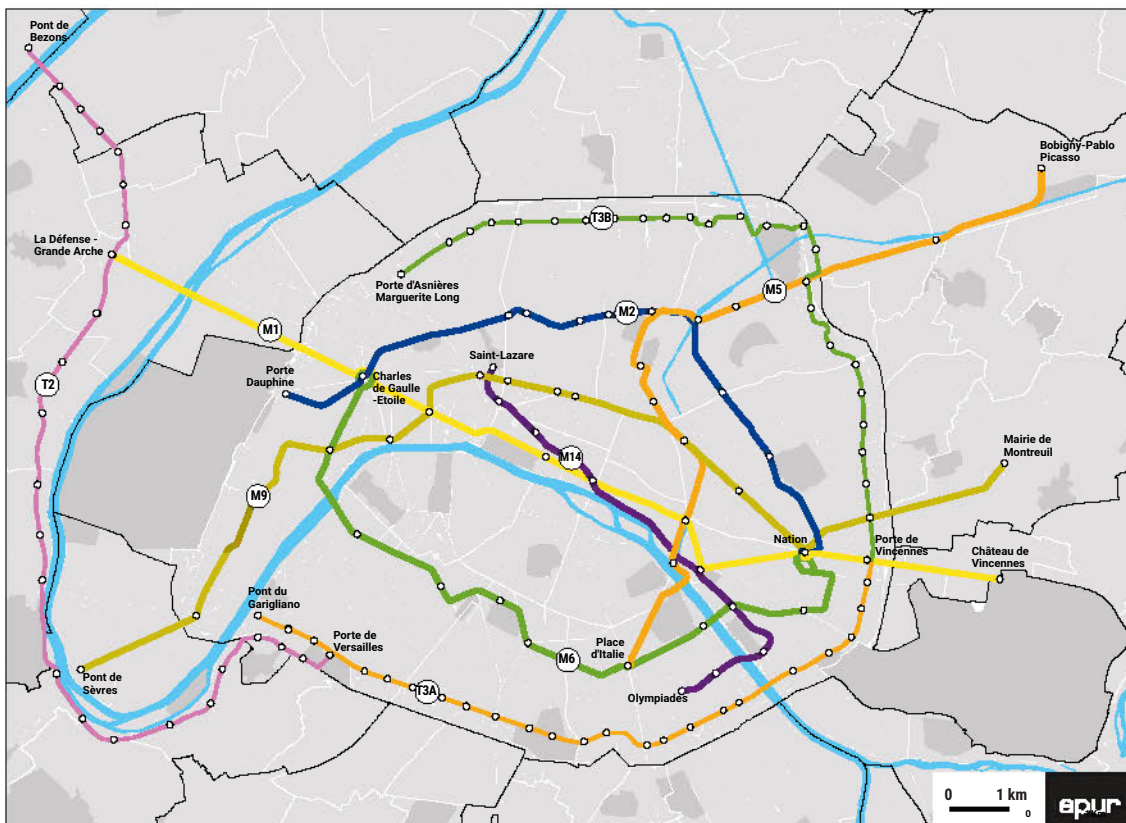
système très capacitair qui semble surdimensionné au regard des besoins. Ces résultats seront à consolider au terme de l'expérimentation pour ajuster l'offre de transport public la nuit par un allongement de la plage de fonctionnement du métro et/ou un renforcement des bus Noctilien.

« NUITS FESTIVES » : UNE EXPÉRIMENTATION D'ILE-DE-FRANCE MOBILITÉ ET DE LA RATP CONCERNANT LES LIGNES ET STATIONS OUVERTES TOUTE LA NUIT UN SAMEDI PAR MOIS DE SEPTEMBRE 2019 À MARS 2020



LE RÉSEAU NOCTILIEN AUX FRÉQUENCES RENFORCÉES UN SAMEDI PAR MOIS

LES LIGNES ET STATIONS DE MÉTRO (6) ET TRAMWAY (3) OUVERTES 24H/24H UN SAMEDI PAR MOIS



Sources : RATP - 2019

LA MULTI-MOBILITÉ, VERS UNE DIVERSIFICATION DE L'OFFRE LA NUIT



© Apur - Bruno Bouvier

Cityscoot, en libre accès 24h/24, rue de Rivoli - Paris 4^e



© Pedretti Bernard

Boulevard Vincent Auriol : station taxi de nuit « grande station » - Paris 13^e



© DRIEA - Cauthier

Vélos circulant la nuit à Paris



© Apur - Bruno Bouvier

Trottinette circulant de nuit sur une piste cyclable, rue de Rivoli - Paris 4^e



© Apur – François Mohrt

Grande Halle de la Villette, Philharmonie et Cité de la Musique

L'émergence de nouvelles mobilités nocturnes partagées

Après les améliorations apportées aux horaires des métros et bus puis l'arrivée du Vélib', une nouvelle offre de mobilités, disponible toute la nuit est récemment apparue qui prend la forme des scooters, trottinettes et vélos en free-floating (JUMP, Mobike...).

Une offre de près de 4000 scooters en libre-service est disponible à la location 7 jours sur 7, 24h sur 24. Cityscoot est le principal opérateur avec une flotte de plus de 3800 véhicules, apparu à l'été 2016, et dont les scooters électriques sont disponibles non seulement à Paris mais aussi dans les villes de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Neuilly, Levallois, Malakoff, Montrouge (Hauts-de-seine), Charenton-le-Pont (Val-de-Marne). Un deuxième opérateur, Troopy, se développe et propose une offre similaire avec scooters thermiques.

En complément de cette offre de scooters est apparue celle des trottinettes et vélos électriques à l'été 2018, avec une dizaine d'opérateurs aujourd'hui

présents sur le marché parisien. Le nombre de ces véhicules est estimé à 15 000 environ. Une « charte de bonne conduite » proposée, par la municipalité parisienne, aux opérateurs au mois de mai 2019 a été signée. Des emplacements dédiés aux trottinettes ont été installés depuis sur la voirie.

Un appel d'offres lancé en décembre 2019 par la Ville doit aboutir en juin 2020 à la désignation de 3 opérateurs qui exploiteront chacun 5 000 engins, pour 2 ans.

Ces nouveaux dispositifs de mobilité sont ainsi une nouvelle offre proposée aux noctambules parisiens qui voient leurs possibilités de se déplacer la nuit augmenter de façon assez importante.

En conclusion, avec le développement de l'activité nocturne à Paris, la mobilité devient un enjeu majeur pour les noctambules qui attendent une offre la plus étendue possible.

L'émergence récente de nouvelles mobilités (trottinettes, vélos électriques, scooters...) en plus de celles qui existent de plus longue date (taxis, VTC, Vélib'...) répond en partie à une demande.

Les améliorations faites sur le réseau Noctilien et le prolongement du service des métros jusqu'à 02h15 (dernier départ à 01h40) ont été très appréciés.

Aujourd'hui, l'amélioration souhaitée par les noctambules concerne les amplitudes horaires (en adéquation avec les fermetures de bars à 02h00) pour le métro et les fréquences pour le réseau Noctilien.

Les résultats de l'expérimentation « Nuits Festives » permettront d'éclairer des pistes d'amélioration à l'été 2020.

Directrice de la publication :
Dominique ALBA

Note réalisée par : **Bruno BOUVIER**

Sous la direction de : **Stéphanie JANKEL et Patricia PELLOUX**

Cartographie et traitement statistique :
Christine DELAHAYE, Anne SERVAIS, Gustavo VELA

Photos et illustrations :
Apur sauf mention contraire

Mise en page : **Apur**

www.apur.org

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

